

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE

PROCES-VERBAL N°8 du 5 décembre 2014

Réunion Télématique :

Président de la CCS : Rodolphe ADAM.

Membres de la CCS : Frederick FRANCILLETTE, Yves MOLINARIO, Frédéric PASTORELLO, Dominique REY, Jacques TARRACOR.

Assistent :

Représentant DTN : Philippe CHEVALET.

Attaché de la CCS : Boris DEJEAN.

DAF 2014/2015 :

La Commission Centrale Sportive a constaté une erreur dans l'article 29 item 4 du RGEN Partie fixe.

En effet, suite aux récentes modifications des catégories jeunes, il faut en fait lire :

4. UNITES DE FORMATION - *Obtenir un minimum d'Unités de Formation :*

- a. National 3 : 2 unités de formation dont 1 équipe de 6x6*
- b. National 2 : 3 unités de formation dont 1 équipe de 6x6*
- c. Elite-LNV : 4 unités de formation dont 1 équipe de 6x6 et 1 équipe de 4x4 (ou de 6x6)*
- d. 2 équipes en NAT- LNV : 5 unités de formation dont 1 équipe de 6x6 et 1 équipe de 4x4 (ou de 6x6)*

Les unités de formation (UF) s'obtiennent avec les actions suivantes :

- Equipe évoluant en 6x6 (M20, M17, M15) : 1 UF*
- Equipe évoluant en 4x4 (M15, M13) : 1 UF*
- Equipe évoluant en 2x2 (M13, M11, M9) : ½ UF (1UF max)*
- Centre de Formation des Clubs Professionnels (CFCP) agréé par le Ministère : 1 ½ UF*
- Ecole de Volley (les 12 jeunes doivent être identifiés sur le site fédéral) : 1 UF*
- Convention (2 maximum) validée avec une école primaire ou un collègue : ½ UF*

De même dans le paragraphe ci-dessous, il faut substituer la phrase « engagées en championnat REGIONAL », par celle modifiée ci-dessous.

Les Equipes des catégories de jeunes octroyant des unités de formation devront :

- être du même genre que l'équipe SENIOR dont elles assurent la couverture.*
- engagées en championnat REGIONAL ou **DEPARTEMENTAL** (donc à l'exclusion de toute épreuve de COUPE éliminatoire).*

Rappel et précisions sur le Principe 1 des Devoirs d'Accueil et de Formation.

1. EQUIPE RESERVE

- Pour chaque équipe évoluant au niveau National, le club doit avoir une équipe réserve évoluant en compétition senior dans une division inférieure.

Dans le cas d'un club ayant plusieurs équipes engagées au niveau national. Le club doit avoir une troisième équipe senior du même genre engagée en championnat (Régional ou Départemental).

Exemple: 1 équipe LAM + 1 équipe Elite M – le club devra avoir une réserve de son équipe Elite M qui sera engagée en championnat (Régional ou Départemental).

La CCS ayant la liste des équipes engagées au niveau national, les clubs devront lors de la saisie des DAF sur le formulaire internet renseigner l'équipe réserve de l'équipe engagée au plus bas niveau national.

Exemple: 1 équipe en N2 F + 1 équipe en N3 F – le club devra inscrire sur son formulaire DAF 2014/2015, l'équipe réserve engagée en championnat (Régional ou Départemental) de son équipe N3 F.

Coupe de France jeunes 2014/2015 :

Pour faire suite au PV n°4 de la CCS du 10 septembre 2014 et pour répondre aux différentes demandes des clubs. Les tournois du 4^{ème} tour des coupes de France M20 et M17 du 11 janvier 2015 impliquant des clubs ayant un ou plusieurs joueurs sélectionnés en équipe national pourront faire une demande de report à la CCS conformément à l'article 10.4 du RGEN partie « Fixe ».

Cette demande devra être formulée **exclusivement** par courrier à l'attention de la CCS pour le 19 décembre 2014 au plus tard. Compte-tenu de la proximité du tour suivant, la date de report éventuelle a été fixée au dimanche 18 janvier 2015 et nécessitera l'accord de la CCS comme indiqué à l'article 10.4 du RGEN.

Aucun report ne sera accordé aux clubs n'ayant pas fait de demande préalable.